RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A&E STRATEGIES
Société par actions simplifiée au capital de 1 706 870 euros Siège social : 116 Rue Jean de Fos du Rau
PLAINE DES CAFRES - 97418 LE TAMPON
451 989 693 RCS SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 12 septembre,

A 14 heures,

Les associés de la Société A&E STRATEGIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 116 Rue Jean de Fos du Rau PLAINE DES CAFRES - 97418 LE TAMPON, conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et le mandataire de l'associé représenté.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anselme CHONG-FAH-SHEN, en sa qualité de Président de la Société.

La société EXA, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, est absente et excusée.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 170 687 actions sur les 170 687 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, étant précisé qu'en application de l'article 12 des statuts, pour les actions grevées d'usufruit, de droit de vote appartient à l'usufruitier.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,

- Le pouvoir de l'associé représenté,

- Le rapport du Président,

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire,

- Mission de certification des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement au voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la Société est astreinte à publier des comptes consolidés et doit, en application de l'article L. 821-41 du Code de commerce, désigner au moins deux commissaires aux comptes pour procéder à la mission de certification des comptes consolidés.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire :

La société AUREO RUN, société par actions simplifiée ayant son siège social [redacted]

pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de confier au Commissaire aux comptes titulaire déjà en fonction et au Commissaire aux comptes présentement nommé une mission de certification des comptes consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Anselme CHONG-FAH-SHEN

